

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Eve Desautels](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7b1a5da5fd23bba66f180576>

Date d'obtention : 2023-09-17 18:22:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la procédure de la trousse sexto est vraiment primordial dans le but de faire chaque étape selon les règles prévues afin de ne pas commettre d'erreurs pouvant aggraver la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être encore plus à l'affût de ce phénomène trop présent qu'est le sextage, sensibiliser les élèves qui pour eux certaines situations peuvent sembler normal ou anodine.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Demeurer toujours extrêmement discrète, à l'écoute et sans jugements.

Appliquer les bonnes pratiques et ne pas hésiter à poser des questions à ma direction en cas de doutes.